



Roissy, le 13 Juin 2019

## RYANAIR : WE NEED TO TALK

Michael O'LEARY, Président de la Compagnie RYANAIR, en conférence de presse à l'aéroport de Marseille Marignane ce mercredi 12 juin 2019, a notamment fait la déclaration suivante : *«On s'est engagé quand on a annoncé le lancement de nos bases françaises à avoir des contrats français soumis à la législation française avec des taxes françaises et un salaire minimum français et même au-delà».*

**Le SNPNC-FO Syndicat national d'hôtesse de l'air et stewards (PNC), dénonce l'extrême précarité vécue par les PNC RYANAIR basés en France.** Le SNPNC-FO a constaté des salaires nets allant de 300 à 600 euros. Michael O'LEARY justifie ces salaires misérables en affirmant : *«Ces employés n'avaient pas travaillé le mois complet et nous avons rencontré des problèmes sur le paiement des taxes».* Cette réponse est mensongère car les bases françaises ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> avril 2019 et ces salaires prennent en compte les mois complets d'avril et de mai.

**Le SNPNC-FO dénonce par ailleurs le caractère illégal des contrats de travail des PNC RYANAIR basés en France.** En effet, ceux-ci ne respectent pas le SMIC, le paiement des heures supplémentaires, la confidentialité et la disponibilité des salariés en arrêt maladie, la clause de mobilité et beaucoup d'autres items.

**M. O'LEARY, le SNPNC-FO demande à vous rencontrer dès que possible** pour établir un dialogue social chez Ryanair et régler urgemment les problèmes rencontrés par les salariés.

Le SNPNC-FO souhaite également rappeler à Pascal PERSONNE, Président du directoire de la SA Aéroport de Bordeaux-Mérignac, et à Philippe BERNAND, Président du directoire de l'aéroport de Marseille Provence, que les stratégies de développement des aéroports ne doivent pas s'accomplir sur le dos des conditions de travail et de rémunération des salariés de leurs plateformes aéroportuaires respectives.

Le Bureau exécutif national